



The National Farmers Union in New Brunswick
L'Union nationale des fermiers au Nouveau-Brunswick
1-888-246-5583

NFU National Office/UNF Bureau national – 306-652-9465 – www.nfu.ca

PUBLICATION IMMÉDIATE

20 FÉVRIER 2009

VICTOIRE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK DEVANT LA COUR SUPRÊME

La Cour suprême du Canada a décidé que le gouvernement fédéral doit fournir une compensation financière à 180 producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick qui furent sérieusement affectés par la mauvaise gestion d'une maladie de la pomme de terre par le gouvernement fédéral au début des années 1990.

La décision, rendue publique le 19 février à Ottawa, est une victoire pour les fermiers qui se sont battus pour obtenir justice pendant près de deux décennies. Le gouvernement fédéral avait fait appel devant la Cour suprême pour essayer de supprimer une décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick du 18 septembre 2008, à l'effet que le gouvernement fédéral était tenu responsable de verser des millions de dollars pour les dommages subits par ces fermiers. Le gouvernement fédéral doit maintenant négocier un règlement équitable avec les fermiers. Si une entente négociée n'est pas réalisée, alors le gouvernement doit payer une compensation financière qui sera déterminée par la cour.

L'Union Nationale des Fermiers (UNF) au Nouveau-Brunswick a joué un rôle clé en aidant les fermiers à s'organiser pour intenter cette poursuite en justice, dès le début des années 1990. Kevin Arsenault, de l'Île-du-Prince-Édouard, a également travaillé sans relâche pour les fermiers dans ce dossier pendant presque vingt ans, tout d'abord avec l'UNF, et par la suite à lui seul. Mais ce sont les fermiers eux-mêmes, ayant mis sur pied le groupe « PVYn Affected Growers Inc. », qui méritent une fière chandelle pour s'être tenus les coudes et avoir poursuivi le dossier jusqu'au bout ; c'est ce que déclarait Betty Brown, membre du Conseil d'administration national de l'UNF et représentante du Nouveau-Brunswick. Elle faisait cependant remarquer qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire avant que les fermiers puissent mettre de cet argent dans leurs poches.

John Friel, CR, chez McInnes Cooper, qui a servi comme conseiller juridique pour les producteurs pendant 14 ans, se dit heureux des résultats et optimiste que le gouvernement va enfin payer la note, qui pourrait se chiffrer à plusieurs millions de dollars. Cependant, il fait une mise en garde à l'effet que le gouvernement a été récalcitrant depuis le début. « La chose importante, c'est que de comprendre que ceci fut une bataille constante entre les producteurs de pommes de terre et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) depuis 18 ans. Ce fut un bataille à chaque étape et à tout moment. »

Friel explique que même si l'ACIA n'existait pas au moment de l'incident en 1991, elle fut nommée dans la poursuite parce que son prédécesseur, la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, du ministère fédéral de l'Agriculture, était responsable de la négligence qui avait coûté plusieurs millions en dommages suite au manque par le gouvernement fédéral d'effectuer une investigation valable du PVYn qu'il avait détecté en 1989. La Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a constaté que ce manque avait mené à l'importation au Nouveau-Brunswick de pommes de terre de semence infestées par le PVYn au printemps 1990 et avait donc introduit une espèce en quarantaine dans la province.

Gailen Allan, un membre de l'UNF au Nouveau-Brunswick, et un des membres fondateurs du « PVYn Affected Potato Growers Inc », déclare que la décision de la Cour suprême était la « nouvelle merveilleuse » qu'il attendait depuis presque deux décennies.

- 30 -

Contacts :

Jean-Eudes Chiasson, Directeur de district de l'UNF au N-B (506) 775-6033
Betty Brown, Membre du CA national de l'UNF (506) 278-5439
John Friel QC, McInnes Cooper (506) 877-0844
Gailen Allan, Membre de l'UNF (506) 246-5446
Barb Somerville, Secrétaire de l'NFU au N.-B. (506) 246-5583
Terry Pugh, Secrétaire exécutif de l'UNF (306) 652-9465